

Février 2021



Volume 20 | Numéro 2



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

L'Info-municipale

CENTRE MULTISPORT DESJARDINS : L'OFFRE D'ACTIVITÉS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Les consignes sanitaires changeantes nous obligent tous à beaucoup d'adaptation depuis un an, autant du côté des utilisateurs, que des associations, ou de la Municipalité. Consultez les pages 12 et 13 pour avoir les dernières nouvelles du Centre multisport Desjardins.

COMPTE DE TAXES EN LIGNE



PAGE 2

MÉDAILLES DE CHIENS 2021



PAGE 5

DÉCISIONS DU CONSEIL

■ PAGE 3

HYGIÈNE DU MILIEU

■ PAGE 10

LOISIRS ET CULTURE

■ PAGE 12

AFFICHAGE MUNICIPAL

■ PAGE 14

QUAND ET COMMENT PAYER VOTRE COMPTE DE TAXES 2021?



Quand payer votre compte de taxes?

Voici les dates limites pour l'année 2021 :

- Échéance du 1er versement de taxes : 6 avril
- Échéance du 2e versement de taxes : 8 juin
- Échéance du 3e versement de taxes : 10 août
- Échéance du 4e versement de taxes : 12 octobre

Comment payer?

Il existe plusieurs façons de payer votre compte de taxes :

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.
- En raison des consignes sanitaires en vigueur, notez que vous pouvez toujours venir payer à la mairie de Cap-aux-Meules ou aux points de service de Grande-Entrée et de L'Île-du-Havre-Aubert, mais que nous vous demandons de privilégier les autres façons de payer, sans contact.
- Il est à noter que les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés.

Rappels importants

- La Municipalité des Îles vous offre la possibilité de payer votre compte de taxes en 4 versements égaux lorsque le montant total des taxes foncières est supérieur à 300 \$.
- Aucun état de compte (rappel pour que les contribuables sachent où ils sont rendus dans le paiement de leurs taxes) ne sera envoyé dans l'année.
- Pour vérifier le solde de votre compte de taxes, vous pouvez téléphoner au 418 986-3100.
- Dans le cas d'un chèque retourné par l'institution financière, des frais de 20 \$ sont réclamés au contribuable par la Municipalité.

- À votre demande, la Municipalité pourrait vous faire parvenir un reçu après encaissement de tous les versements. Téléphonez au 418 986-3100.
- La date d'encaissement est établie en fonction de la réception des paiements au bureau durant les heures et les jours d'ouverture. Pour les autres types de paiements, la date de paiement correspondra à celle où les sommes seront déposées au compte bancaire de la Municipalité.

Pour toute information concernant les taux de taxes et les règlements en vigueur, communiquez avec le Service des finances au 418 986-3100, poste 283.

Votre compte de taxes en ligne

Les comptes de taxes seront envoyés au début du mois de mars 2021 mais, savez-vous que vous pouvez voir votre compte de taxes en ligne?

- Accédez au www.muniles.ca
- Cliquez sur *Portail citoyen*
- Cliquez sur *Compte de taxes en ligne*
- Dans *Connexion*, utilisez le même compte que pour vos activités de loisirs. Si vous n'avez pas de compte, inscrivez-vous
- Dans *Propriété* suivez la procédure pour accéder à l'information concernant votre immeuble. Lors de la première inscription de votre propriété, vous aurez besoin de votre numéro de compte et du montant de votre premier versement en guise de vérification d'identité



Les Îles-de-la-Madeleine Municipalité

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

www.muniles.ca

418 986-3100

communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi :	8 h 30 à 12 h
	13 h à 16 h 30
Vendredi :	Fermé

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de- la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

COORDINATION, RÉVISION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :

Service des communications

COLLABORATION :

Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 5 860 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada

ISSN 2371-2031 (imprimé)

ISSN 2371-204X (en ligne)



POUR UNE URGENCIE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

DÉCISIONS DU CONSEIL

SÉANCES DU 9 FÉVRIER 2021

COMMUNAUTÉ MARITIME

Les Journées de la persévérence scolaire 2021 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

En cette année exceptionnelle, le conseil souligne la formidable capacité d'adaptation dont font preuve tous les élèves et déclare les journées incluses entre le 15 et le 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérence scolaire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Un appui est donné au Groupe persévérence scolaire et à l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Îles-de-la-Madeleine une communauté persévrante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement.

Adoption du plan de renouvellement des équipements et véhicules municipaux 2021-2025

Alors que le plan quinquennal de renouvellement des équipements et véhicules 2017 arrive à échéance, le conseil adopte un plan 2021-2025 et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics à procéder au renouvellement des véhicules et équipements, selon l'échéancier et les budgets prévus.

Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme de formation des pompiers volontaires et à temps partiel – Ministère de la Sécurité publique du Québec

Le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et la Communauté maritime prévoit la formation de huit pompiers pour le programme Pompier I, au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire. Une demande d'aide financière sera donc déposée.

Octroi de contrats de gré à gré – Remplacement de serveurs informatiques

La Municipalité souhaite prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des équipements informatiques et leurs systèmes d'exploitation. Le conseil octroie donc à l'entreprise Micrologic un contrat de gré à gré, au prix de 47 784,54 \$ plus taxes et à l'entreprise Électro-Informatique Michaud un contrat de gré à gré, au prix de 9 750 \$ plus taxes pour la fourniture, l'installation et la configuration de deux serveurs informatiques.

MUNICIPALITÉ

Contribution municipale et démarche de concertation – La Grande Saline

La Grande Saline est l'un des plus importants bâtiments témoins de l'histoire du site patrimonial de La Grave, classé en 1983, et possédant une valeur patrimoniale exceptionnelle et indéniable. En 2017, la corporation a confié un mandat de restauration à la firme d'architecte Marie-Josée Deschênes et à l'entreprise Lapierre Ancestrale pour une

somme totalisant 116 000 \$ plus les taxes applicables et le ministère de la Culture et des Communications a participé au financement de ces travaux.

Cependant, lors de la réalisation des travaux, l'organisme s'est vu refuser l'octroi d'une marge de crédit, en raison de sa précarité financière, et est dans l'impossibilité de fournir la totalité de la somme correspondant à la part du milieu prévu au projet.

Alors qu'il est essentiel que les travaux soient réalisés et acquittés afin que le bâtiment de la Grande Saline demeure dans le patrimoine collectif, le conseil confirme l'octroi d'une contribution municipale de 72 520,72 \$ qui, après remboursement, équivaudra à un investissement net de 21 850,15 \$, et ce, afin de combler la part du milieu dans le projet de restauration de la Grande Saline, conditionnellement au remboursement anticipé du ministère de la Culture et de la corporation de la Grande Saline. Une démarche visant à rechercher une solution pérenne pour la préservation de ce bâtiment et de son caractère collectif sera également entreprise.

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Mise aux normes des installations de traitement des eaux usées – Village de Cap-aux-Meules

La Municipalité entend réaliser des travaux de mise aux normes des installations de traitement des eaux usées situées dans le village de Cap-aux-Meules. Le conseil municipal autorise donc le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMEAU, programme mis à la disposition des municipalités afin de les soutenir financièrement dans les étapes préalables à la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable.

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 27 janvier 2021

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 21 janvier et accordent 2 demandes de dérogation mineure et en refusent une autre.

Autorisation d'appel d'offres – Projets de reconstruction de l'allée piétonnière de La Grave et du sentier du Littoral de Cap-aux-Meules

À la suite des dommages causés à deux infrastructures municipales lors de tempêtes, soit l'allée piétonnière de La Grave et le sentier du Littoral de Cap-aux-Meules, la Municipalité lance un appel d'offres pour le projet de reconstruction de l'allée piétonnière de La Grave incluant la mise en place d'une protection contre l'assaut des vagues et marées, l'aménagement d'une allée de criblure de pierre bordée de pièces de bois et l'installation d'un éclairage renouvelé et poursuit les analyses techniques et légales pour la réfection du sentier du Littoral.

RECONSTRUCTION DE LA PIÉTONNIÈRE DE LA GRAVE

Le projet de reconstruction de la piétonnière de La Grave, située derrière certaines boutiques et qui longe le havre, a reçu le feu vert des autorités gouvernementales pour aller de l'avant. On se souviendra qu'elle a été malmenée par les différentes tempêtes qui ont frappé le secteur au cours des dernières années, de sorte qu'aujourd'hui elle doit être complètement remplacée. La Municipalité a réclamé auprès de ses assurances, sans succès, et le ministère de la Sécurité publique a aussi été interpellé pour défrayer les coûts de remplacement de cette infrastructure qui

sert aussi de rempart face à la mer. Malheureusement, le remplacement d'un tel sentier ne cadre pas avec les critères de financement du ministère. Le conseil municipal a donc autorisé un règlement d'emprunt pour financer ces travaux, lesquels doivent être réalisés avant l'été 2021. Les propriétaires des bâtiments situés sur La Grave ont été rencontrés en novembre dernier et leurs commentaires ont été recueillis. Des plans et devis ont été préparés et déposés aux autorités pour obtenir les autorisations requises. Les réponses ont été reçues en janvier

2021 et elles sont positives. On peut donc aller de l'avant dès que le règlement d'emprunt aura été approuvé.

Entre-temps, le projet a été revu au niveau technique pour en réduire les coûts de façon importante. Ainsi, au lieu de remplacer la piétonnière par un trottoir de bois, le nouveau projet prévoit une allée construite en crible de pierre ceinturée par des pièces de bois traité, tandis que le rivage de la piétonnière sera protégé par un petit enrochement avec de la pierre locale, garantissant une meilleure

protection contre les vagues et l'érosion. La plate-forme de bois et l'escalier qui facilite l'accès vers le Musée de la Mer seront conservés et remis aux normes. Parallèlement, l'éclairage de ce sentier sera lui aussi remplacé et mis à niveau.

Avec la réalisation de ce projet, la Municipalité répare les dommages de dame nature et s'adapte aux changements climatiques. Elle continue aussi d'encourager les activités autour du site historique de La Grave.



MISE EN SERVICE DES ÉOLIENNES DE LA DUNE-DU-NORD

Depuis la fin décembre 2020, l'approvisionnement en électricité des Îles-de-la-Madeleine a connu un changement majeur avec la mise en service des 2 éoliennes de la Dune-du-Nord. Situées sur la dune fixée entre le village de Pointe-aux-Loupix et les installations de Mines Seleine, les 2 éoliennes produisent jusqu'à 8 MW d'énergie renouvelable qui remplacent une partie de la production de la centrale au mazout de Cap-aux-Meules. En plus des économies de combustible pour Hydro-Québec, les éoliennes diminueront les gaz à effets de serre (GES) émis par la centrale de plus de 15 %, sur une base annuelle. C'est l'équivalent de retirer 4 000 voitures de nos routes.

La mise en service apporte également des retombées économiques pour la Communauté maritime et la Municipalité. La Régie de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine détient 50 % du projet Dune-du-Nord ce qui contribuera à augmenter les montants redistribués aux MRC de la région provenant des parcs éoliens de la Gaspésie. En 2020, la Communauté maritime a reçu 670 000 \$. S'ajouteront aussi des redevances directes pour la Municipalité et des loyers pour les terres publiques de près de 100 000 \$.

Ce projet s'inscrit dans la volonté d'éviter les noyaux rocheux habités pour l'installation d'éolienne, position encore tenue par la

Communauté maritime qui a la responsabilité de désigner le zonage éolien. Des contraintes techniques, comme la zone d'approche autour de l'aéroport, ont amené la Communauté maritime à proposer le site actuel.

L'installation du parc éolien dans un habitat floristique protégé, situé entre la route 199 et la lagune a également demandé une exemption exceptionnelle du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à la suite des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en 2017. L'entente avec le ministère comporte des contraintes d'évitement, de minimisation et de compensation des impacts sur l'environnement lors de la construction et un suivi lors des opérations des éoliennes pour les 20 prochaines années.

La stratégie énergétique de la Communauté maritime s'est fixé comme objectif le développement d'au moins 9 MW d'énergie renouvelable produite localement. Les deux éoliennes de la Dune-du-Nord permettent ainsi d'atteindre près de la moitié des objectifs de réduction de GES, soit une réduction de 15 % des émissions totales du territoire d'ici 2025.

LES MÉDAILLES DE CHIENS 2021 SONT DISPONIBLES

Combien de chiens sont enregistrés à la Municipalité?

En 2020, le nombre de chiens enregistré sur le territoire de la Municipalité était de 1250. Pour une population de 12 800 âmes, on peut dire que cet animal de compagnie est très populaire auprès des citoyens madelinots.

Pourquoi une médaille?

La médaille a plusieurs utilités. D'abord, c'est le permis qui autorise le citoyen à posséder un animal en vertu du règlement municipal sur les chiens. Pour la Municipalité, c'est la façon d'en assurer le contrôle en rattachant ainsi l'animal à un individu. De plus, si l'animal se perd ou se sauve c'est une façon rapide de trouver son propriétaire et surtout d'éviter des frais de capture et de garde qui peuvent être assez élevés surtout lorsque la capture se fait en dehors des heures d'ouverture de la fourrière.

À quoi sert l'argent provenant de la distribution des médailles?

L'argent qui provient des médailles sert à rembourser une partie du coût du contrat qui lie la Municipalité à la Clinique vétérinaire de l'archipel et la présence d'une agente canine sur le territoire ainsi qu'un service professionnel de capture, de garde et de soin des animaux lorsque requis.

A-t-on l'obligation de se procurer une médaille?

Oui, en vertu de la réglementation en vigueur un propriétaire de chien sans médaille contrevient au règlement et s'expose à une amende de 300 \$ plus les frais. D'ailleurs, on invite tous ceux qui ne se sont pas procuré leur médaille 2020 à régulariser leur situation dans les plus brefs délais puisque des avis d'infraction seront envoyés sous peu aux contrevenants.

Un nouveau service sera bientôt offert aux propriétaires de chiens

Depuis plusieurs années déjà, des propriétaires de chiens demandent à la Municipalité d'identifier un espace où ils pourraient faire bouger leur animal dans un endroit sécuritaire et spécifiquement dédié à cette fin. La Municipalité a finalement réussi à identifier un endroit et le conseil a donné son accord à l'avancement du projet. D'autres informations vous seront communiquées prochainement.

Aboiements, nuisances et chiens errants

Bien que la situation se soit grandement améliorée depuis que nous disposons des services d'une agente canine, il faut encore une fois rappeler que chaque propriétaire a le devoir de garder son animal chez lui tout comme de s'assurer qu'il ne cause pas de nuisance à son voisinage. Il est aussi important de garder son chien en laisse dans les endroits publics. Finalement, dans les sentiers ou les parcs publics il est nécessaire d'apporter un petit sac pour ramasser les petits cadeaux qu'il laisse derrière lui!

Comment vous procurer votre médaille 2021?

Pour les propriétaires de chiens qui avaient déjà une médaille en 2020, vous recevrez la facture par la poste en avril pour la médaille 2021.

Pour un nouveau chien,appelez au 418 986-3100 afin de l'enregistrer et une facture vous sera envoyée par la poste.

Dans les deux cas, à la réception de la facture, vous pourrez payer les frais via votre institution bancaire ou poster un chèque à l'adresse indiquée sur la facture et la médaille vous parviendra par la poste.



COVID-19

Consultez régulièrement le www.muniles.ca et notre page Facebook pour connaître les consignes dans les infrastructures municipales

PARTICIPEZ AU FORUM DE L'EAU DE LA TCR DES ÎLES

La Table de concertation régionale des Îles-de-la-Madeleine a le grand plaisir d'inviter les Madelinots et les Madelinennes à son Forum de l'eau, qui sera tenu cette année en mode virtuel, du 23 février au 7 mars. Destiné à l'ensemble de la population des îles, le Forum est l'occasion de faire le point sur les travaux de la TCR pour une stratégie concertée sur les enjeux de l'eau, et d'échanger sur les sujets qui concernent les citoyens et l'avenir des îles.

Cette année, deux webinaires destinés aux acteurs locaux et aux citoyens aborderont deux dossiers majeurs pour la pérennité de la vie insulaire : connaître nos eaux souterraines pour s'assurer d'un usage durable de notre eau douce, et se préparer collectivement aux changements climatiques. Ces webinaires seront diffusés en direct sur Facebook pour que tous les citoyens y assistent et posent leurs questions.

L'équipe de la TCR aura aussi le plaisir de partager deux documentaires inédits, qui seront accessibles en ligne pour une durée limitée. Deux films pour mobiliser les Madelinots autour des enjeux des changements climatiques (inspirés par les voix de nos enfants) et pour la protection des écosystèmes du Saint-Laurent (inspirés par un capitaine de goélette hors du commun).

Ne manquez pas ces rendez-vous importants et inspirants! Inscrivez-vous en écrivant à tcrdesiles@zipdesiles.org ou en suivant la page Facebook de la TCR, pour bien recevoir les liens.

Webinaires

Mardi 23 février (9 h 30 à 11 h 30) – Connaître les eaux souterraines des îles

Les membres de l'équipe de l'Université Laval se relaieront pour présenter leurs recherches en cours sur les eaux souterraines des îles donnant un premier survol des dynamiques, des réserves et des menaces pour l'eau dont les Madelinots se servent quotidiennement.



Mercredi 3 mars (9 h 30 à 12 h) – Planifier l'adaptation aux changements climatiques

Des représentants de communautés côtières de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et du Nouveau-Brunswick partageront leurs expériences concrètes de planification de l'adaptation aux changements climatiques. Alors que la Communauté maritime est dans les premières étapes pour doter les îles d'un tel plan d'adaptation, l'échange aura vocation à stimuler nos réflexions et inspirer l'action insulaire pour trouver nos propres solutions.

Films

À perte de vue est un très beau documentaire filmé aux îles qui suit trois élèves de l'école de Bassin au fil de plusieurs saisons, recueillant leurs inquiétudes et leurs espoirs face aux changements climatiques, à l'érosion, à l'avenir. Le film de Marie-Chloé Racine et Sarah Salem (33 minutes, avec sous-titres anglais) sera en ligne du vendredi 26 février, midi, au mercredi 3 mars, 23 h 59.

Film de clôture du Forum de l'eau, *Le roi du Golfe* (52 minutes) du réalisateur Robert Tremblay, part sur les traces du capitaine de goélette Pierre-Étienne Fortin, homme de science, homme politique, protecteur historique du Golfe, de ses habitants et de ses écosystèmes — hélas trop méconnu. Une quête passionnante menée depuis les îles par Jacques Charest et Mario Cyr, en ligne du vendredi 5 mars, midi, au dimanche 7 mars, 23 h 59.

Plus d'info : tcrdesiles@zipdesiles.org / www.zipdesiles.org/tcr

Le mandat du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine en regard de la TCR provient d'une entente de partenariat signée avec la Communauté maritime en 2014. Le Forum de l'eau quant à lui est rendu possible grâce au soutien du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

NOUVEAU CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À LA COMMUNAUTÉ MARITIME

Pierre Genesse s'est joint à l'équipe du développement du milieu le 18 janvier dernier, à titre de conseiller en développement économique. Nouvellement installé aux Îles, il nous arrive des Cantons-de-l'Est, où il a vécu, étudié et travaillé pendant de nombreuses années.

Après ses études à l'Université de Sherbrooke en géographie physique et en communications, Pierre a eu l'envie de s'investir dans sa communauté. Avec sa conjointe, il a donc fondé, à seulement 22 ans, un vignoble dans le village de Dunham. Puis, en 2007, il a fait le saut en développement économique, et a commencé à travailler en tant que conseiller en développement rural et agroalimentaire pour la MRC de Brome-Missisquoi. Avant son arrivée à la Municipalité des Îles, Pierre occupait le poste de commissaire au développement économique pour la MRC des Maskoutains, à Saint-Hyacinthe.

Dans ses nouvelles fonctions de conseiller en développement économique à la Communauté maritime des Îles, Pierre participe à déployer et mettre en œuvre la vision en matière de développement économique par la mise en place de partenariats et d'ententes visant à propulser l'économie locale. Il est également responsable de la stratégie de diversification économique du territoire, le tout s'inscrivant dans le projet de territoire Horizon 2025.



HORIZON 2025 : LA PAROLE EST DONNÉE AUX CITOYENS

La Communauté maritime, en collaboration avec ses partenaires, vous invite à participer aux nouveaux rendez-vous virtuels thématiques en lien avec le projet de territoire Horizon 2025. Ces moments d'échanges se veulent l'occasion pour vous, citoyens, de prendre connaissance des enjeux touchant notre territoire et de vous exprimer à leur sujet. Le 1^{er} rendez-vous (virtuel) thématique aura lieu le 8 mars, dès 19 h et sera en lien avec la mise en place de solutions en matière de logement locatif. Ce sera l'occasion pour vous, citoyens, de prendre connaissance de cet enjeu touchant notre territoire et de vous exprimer à ce sujet.

Soyez présent le 8 mars dès 19 h et prenez la parole!

Suivez la page Facebook de la Municipalité pour plus détails!



HORIZON 2025

OBTENEZ UN FINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE DE VOS PROJETS STRUCTURANTS

Vous œuvrez pour un organisme à but non lucratif ou une coopérative et vous souhaitez réaliser un projet structurant pour le milieu? Obtenez jusqu'à 25 000 \$ de financement!

Communiquez avec Jeffrey Langford, agent de développement territorial, au 418 986-3100, poste 468, ou à jlangford@muniles.ca afin de prendre rendez-vous pour obtenir de l'information supplémentaire ou pour déposer votre projet. Pour plus d'information, consultez la Politique de soutien aux projets structurants, sous les onglets *Développement* et *Fonds régions et ruralité*, au www.muniles.ca.

Prochaine date limite pour déposer votre projet : 30 avril 2021.



Le déneigement, c'est l'affaire de tous!

Aidez-nous à mieux vous servir :

- **Évitez de sortir pendant les tempêtes**
- **Évitez de stationner dans la rue**
- **Évitez d'enneiger les bornes incendie**
- **Ne poussez pas votre neige dans la rue**
- **Placez vos bacs hors de la bordure de la rue**



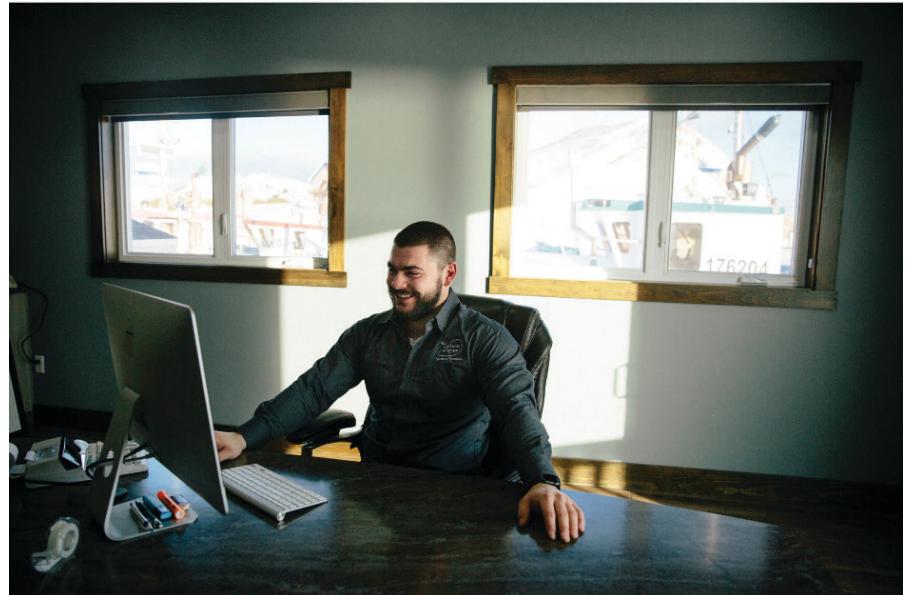
UN SALON VIRTUEL DE L'EMPLOI ET DE LA VIE AUX ÎLES EN AVRIL

L'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes est heureuse de vous annoncer la tenue d'un Salon virtuel de l'emploi et de la vie aux îles, organisé en collaboration avec Place aux jeunes îles-de-la-Madeleine, à la fin du mois d'avril. L'événement aura lieu en formule 100 % virtuelle pour permettre le respect des règles sanitaires en vigueur. Il remplacera d'ailleurs la Croisière de l'emploi, qui était prévue en juin 2020 et qui avait dû être annulée en raison de la pandémie.

Cet événement se veut une occasion unique de faire rayonner les îles à travers la province, tout en offrant la chance d'exploiter les possibilités que seul le virtuel permet. La tenue de l'événement en ligne permettra ainsi d'avoir un nombre de kiosques illimité, offrant la chance aux employeurs de chaque secteur d'activité d'y prendre part, et de rejoindre un nombre plus important de participants, et ce, partout à travers le Québec, et plus encore.

Les employeurs du milieu sont invités à réserver leur espace dans le Salon dès maintenant. Ce sera pour eux l'occasion de rencontrer des candidats potentiels, de bénéficier d'une visibilité importante qui leur permettra de mettre en lumière leur entreprise et leur marque employeur, et de pourvoir leurs postes vacants. En amont du Salon, ils auront aussi la possibilité d'assister à des formations organisées en collaboration avec la SADC des îles et la Table RH. Offertes par des professionnels en gestion des ressources humaines, ces formations permettront aux employeurs d'être mieux outillés pour accueillir et intégrer leurs nouveaux employés, mais également d'être mieux préparés pour le Salon, notamment en ce qui a trait au fonctionnement de la plateforme, aux entrevues sur Zoom et aux suivis avec les candidats potentiels.

En plus de rencontrer des employeurs, les participants auront la chance d'en apprendre davantage sur la vie aux îles, d'assister à des conférences, des ateliers, des séances de réseautage, et bien plus encore. L'événement s'adresse d'ailleurs à un public très large : Madelinots d'origine qui se sont expatriés pour les études ou le travail, résidents des îles et résidents de l'extérieur des îles.



NOUVEAU VOLET FAIRE AFFAIRE ENSEMBLE DU DÉFI OSENTREPRENDRE

Pour sa 23^e édition, le Défi OSEntreprendre ajoute le nouveau volet *Faire affaire ensemble*, qui valorise l'approvisionnement entre les entreprises d'ici. Encore plus dans le contexte actuel, contribuer à la réussite des entreprises d'ici, ça fait une réelle différence.

Votre entreprise fait affaire avec des fournisseurs d'ici? En présentant l'évolution de vos pratiques au Défi OSEntreprendre, vous inspirerez d'autres entrepreneurs et pourriez même recevoir une bourse! Que ce soit par le choix d'un hôtel ou du fabricant d'emballages, chaque décision de faire affaire ensemble a des retombées tangibles qui contribuent à forger un Québec fier, innovant, engagé et prospère.

Les inscriptions sont ouvertes!

Dès aujourd'hui et jusqu'au 9 mars 2021, à 16 h, participez au volet *Faire affaire ensemble* et faites rayonner vos pratiques d'impact! Les entrepreneurs sont invités à s'inscrire au Défi OSEntreprendre sur le site internet d'OSEntreprendre.



EN CAS D'INCENDIE, DES SORTIES BIEN DÉNEIGÉES PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. Cependant, en hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation.

Pour faciliter l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie, assurez-vous que vos sorties soient toujours dégagées en tout temps.

Vous pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdrez si la sortie que vous devez utiliser lors d'un incendie est enneigée!



RAPPEL

Comment bien placer vos bacs ?



1. Couvercle fermé et attache détachée;
2. Roues et poignées vers la résidence;
3. À moins de 12 pieds de la chaussée;
4. À au moins 3 pieds de tout obstacle (bac, arbre, abri à bacs, etc.);
5. En cas de tempête, déposez vos bacs le matin de la collecte seulement.



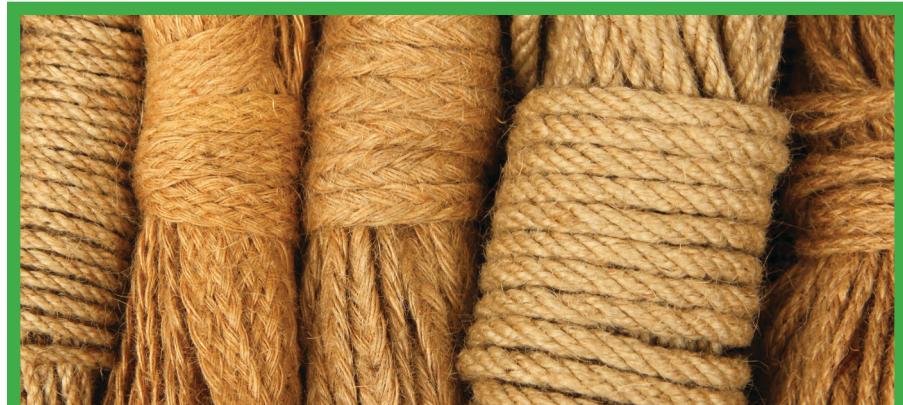
CORDAGES

Veuillez prendre note que dorénavant, les cordages en vrac ne seront plus acceptés au Centre de gestion des matières résiduelles.

Seul le cordage en rouleau sera accepté.

En effet, le cordage en vrac est difficile à traiter et forme des amas indémêlables. Pour faire un traitement efficace et à moindres frais, il est absolument nécessaire que le cordage soit en rouleau.

ACCEPTÉ



REFUSÉ



L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE SAUVE DES VIES!

Le service de protection incendie de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine vous rappelle que selon le règlement sur la prévention des incendies en vigueur depuis août 2019, il est obligatoire d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone certifié, dans tous les bâtiments publics et résidentiels où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Il s'agit d'un geste responsable et efficace, facile et peu coûteux.

Repérez les sources d'intoxication dans votre résidence

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. C'est pourtant un gaz toxique qui peut être mortel. Plusieurs appareils peuvent dégager du CO et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles. Ce gaz peut provenir de :

- vos systèmes de chauffage (fournaise, foyer ou chaufferette)
- vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampes, etc.)
- votre automobile et vos appareils avec moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice)

Même si une utilisation normale de ces appareils ne présente pas de danger, une intoxication au monoxyde de carbone peut se produire si les appareils fonctionnent mal ou encore s'ils sont utilisés dans un endroit mal ventilé.

Prévenez le pire avec un avertisseur de CO

Un détecteur de CO ressemble à un détecteur de fumée. Il fonctionne de la même façon, avec une pile ou branché au réseau électrique, et peut être acheté à peu de frais dans une quincaillerie. Ce dispositif de sécurité est conçu pour émettre un signal d'alarme lorsqu'il décèle la présence de ce gaz nocif dans une concentration menaçante pour la santé.

Attention! Un avertisseur de fumée classique ne détecte pas la présence de monoxyde de carbone.

Symptômes d'une intoxication au CO

Les symptômes d'intoxication au CO ressemblent à ceux d'une grippe, d'une intoxication alimentaire ou d'une gastroentérite :

- Maux de tête persistants;
- Tension au front et aux tempes;
- Picotements ou rougissements des yeux;
- Sensation de fatigue et de faiblesse;
- Étourdissements, vomissements;
- Perte de contrôle musculaire.

Si d'autres occupants ou vous ressentez ces malaises, déplacez-vous rapidement vers une zone aérée et vérifiez votre état. Si les symptômes persistent, trouvez de l'aide médicale et mentionnez que vous pouvez avoir été exposé au CO. Une grave intoxication peut entraîner la mort en quelques minutes.

Intoxication au CO : pas de temps à perdre

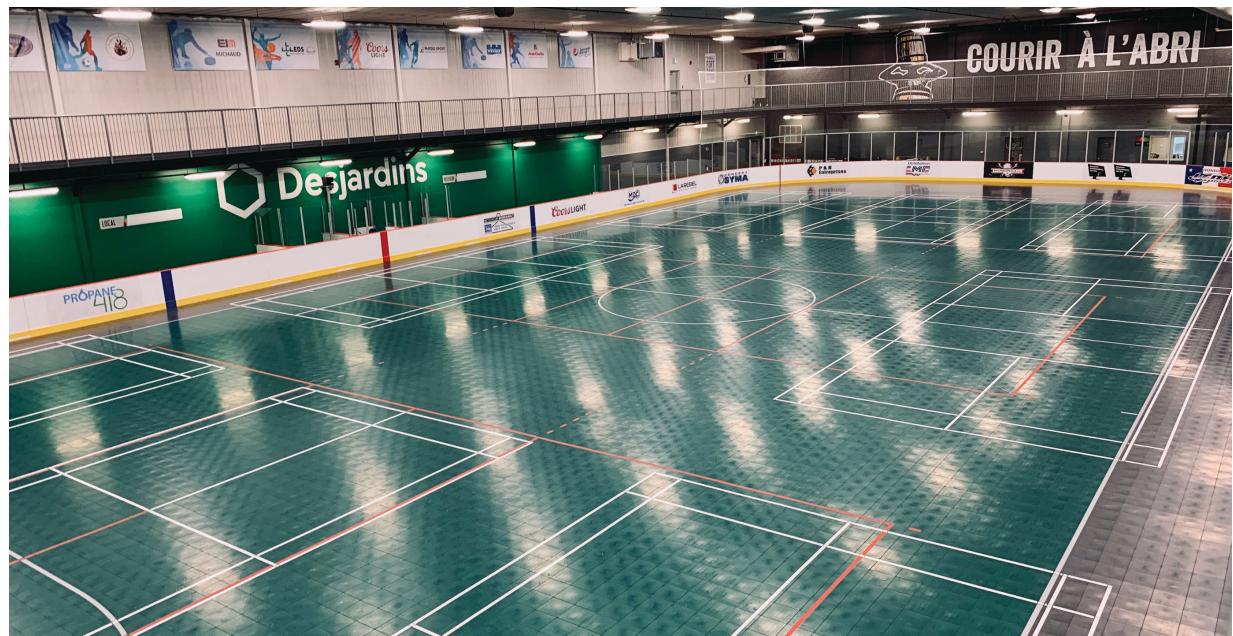
Si votre avertisseur s'active ou si vous ressentez les symptômes d'une intoxication :

- Faites évacuer immédiatement l'endroit où se trouve l'appareil.
- Laissez les portes ouvertes afin de ventiler complètement l'endroit.
- Fermez, si possible, l'alimentation en gaz.
- Communiquez avec le service d'incendie de votre localité ou composez le 9-1-1 et signalez au répondant la présence de CO dans votre domicile.
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un expert (par exemple : le personnel qualifié du service d'incendie ou votre distributeur de gaz).
- Avant d'utiliser l'appareil à nouveau, faites appel à un distributeur de propane, à un entrepreneur spécialisé en propane ou à toute autre personne possédant un certificat de qualification en matière de gaz. Cette personne pourra procéder aux ajustements nécessaires à une bonne combustion avant de rétablir l'alimentation en gaz à l'appareil.



BIENTÔT UNE SURFACE MULTISPORT

La population pourra bientôt profiter d'un tout nouvel équipement pour la pratique de sport d'intérieur. La nouvelle surface multisport sera installée au Centre multisport Desjardins au printemps. De plus, une toute nouvelle programmation autour de cet équipement verra le jour avec l'aide de nombreux partenaires. D'ailleurs, si vous avez un intérêt afin de nous aider dans notre offre d'activités vous êtes invité à communiquer avec Rina Cyr, au 418 986-3100, poste 140. Cette surface peut recevoir plusieurs types d'activités alors qu'elle comprend déjà 8 terrains de badminton, 3 terrains de volley-ball et 1 terrain de futsal.



LE DÉFI SANTÉ DEVIENT TOUGO!

Le Défi Santé a subi une importante transformation... en commençant par son nom! Ainsi, le Défi Santé devient TOUGO, un nom qui annonce la promesse de la marque : « tout pour se donner un go santé ».

Une nouvelle image, mais l'objectif demeure le même : bouger plus, manger mieux et se sentir bien!

TOUGO, c'est la source accessible et crédible d'informations, d'outils et d'invitations qui inspire les Québécois à poser au quotidien des gestes simples pour trouver le plaisir de vivre plus sainement. Au cœur de l'offre de TOUGO se trouve une toute nouvelle plateforme Web : montougo.ca que vous pourrez consulter toute l'année. N'hésitez pas à vous connecter.

Comme votre santé nous tient à cœur, tout au long du mois d'avril, la Municipalité des Îles vous proposera des capsules santé, des activités sportives, des activités de relaxation, des idées recettes, etc., et tout ça gratuitement! Plus de détails à venir!

TOU GO

TOU GO

Des habitudes santé
que vous aimerez

LE TEMPS DE SE DIRE MERCI!

MARC-OLIVIER BOURQUE



Natif des îles, Marc-Olivier est attaché à son milieu. Il aime s'impliquer et participer au développement de sa région comme le démontre bien son implication auprès des comités administratifs du Carrefour jeunesse-emploi des îles, du Centre de service scolaire des îles ainsi que de la Fondation Santé de l'Archipel.

Il n'hésitera pas d'ailleurs à plonger tête première dans l'eau glaciale pour une bonne cause, c'est ce qu'il fait pour Vague d'Espoir et le Fonds Francine-Daigle pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches.

Il est toujours souriant, attentionné, généreux et son rire est contagieux. Merci!

Reconnaissons l'implication dans la communauté de ceux et celles qui, par de petits ou grands gestes, font don de leur temps, leur talent ou de leur savoir. Découvrez les portraits de personnes qui font une différence.

Ce projet photographique a été réalisé par Antonin Monmart, artiste multidisciplinaire en collaboration avec le Centre d'action bénévole des îles et la Municipalité des îles.

MERCI AUX UTILISATEURS DU CENTRE MULTISPORT DESJARDINS

La Municipalité souhaite remercier les utilisateurs du Centre multisport Desjardins pour leur grande collaboration depuis le début de la saison. En effet, le contexte sanitaire actuel nous force à nous adapter constamment aux mesures changeantes de la Santé publique! Malgré tout, la Municipalité et ses partenaires ont pu apprécier la capacité des utilisateurs à s'adapter et à respecter les règles en place afin que les activités puissent avoir lieu en toute sécurité. On peut se compter chanceux d'avoir eu des activités tout au long de l'automne alors que nombreux sont les arénas qui ont été fermés pendant cette période. Poursuivons nos efforts afin de pouvoir profiter de cette installation jusqu'à la fin de la saison.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Vous souhaitez connaître les horaires des patinages libres? Vous vous demandez quelle est l'exposition à voir actuellement à la Bibliothèque Jean-Lapierre? Vous avez entendu parler d'un atelier, d'une conférence ou d'un évènement et vous souhaitez vous inscrire pour y participer?

Suivez le calendrier des évènements de la Municipalité des îles au www.muniles.ca pour avoir toute l'information sur chaque activité organisée et savoir comment vous inscrire.





AVIS PUBLIC DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 9 mars 2021, conformément aux dispositions du Règlement n°2010121 relatif aux usages conditionnels, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

Description des demandes d'usage conditionnel :

- La propriétaire du lot 3 135 023, situé en retrait des chemins de la Belle-Anse et Lapierre, du village de Fatima, a déposé une demande relative à un usage conditionnel en vue de construire une résidence unifamiliale dans la zone forestière Fa40. Comme ce type d'usage est non autorisé de plein droit par le règlement de zonage, cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture.
- Le propriétaire du lot 4 272 885, situé en bordure du chemin du Grand-Pré, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, a déposé une demande relative à un usage conditionnel en vue de construire une résidence unifamiliale dans la zone agricole Aa21. Comme ce type d'usage est non autorisé de plein droit par le règlement de zonage, cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture.
- Les propriétaires du lot 4 274 148, situé en bordure de la route 199, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, ont déposé une demande relative à un usage conditionnel en vue de construire une résidence unifamiliale avec bâtiment accessoire dans la zone forestière Fa5. Comme ce type d'usage est non autorisé de plein droit par le règlement de zonage, cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil préalablement à la séance ordinaire qui se tiendra le 9 mars prochain, à compter de 19 h, relativement à ces demandes d'usage conditionnel en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, David Richard, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à richard@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. David Richard, au 418 9863100, poste 111, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 19 février 2021
Jean-Étienne Solomon, greffier



AVIS PUBLIC Aux contribuables de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la municipalité de Grosse-Île

AVIS PUBLIC est par la présente donné QUE : —

Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception 2021 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toutes les personnes sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer selon le mode de paiement déterminé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en vertu du règlement n° 2002-04.

Le règlement n° 2002-04 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à www.muniles.ca sous les onglets : *Affaires municipales – Règlements généraux – Taxation* ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@muniles.ca.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 19 février 2021
Jean-Étienne Solomon, greffier

OFFRES D'EMPLOIS ÉTÉ 2021

Les étudiants et étudiantes souhaitant postuler pour un emploi d'été dans le secteur des loisirs sont invités à remplir le formulaire requis d'emploi étudiant (disponible en ligne), à joindre leur curriculum vitae et à faire parvenir leurs documents soit par courrier électronique à : rhc@muniles.ca ou par télécopieur au 418 986-6962.

Le formulaire requis est disponible par courrier électronique. Veuillez communiquer soit par courriel à rhc@muniles.ca ou par téléphone au 418 986-3100, poste 241.

Il est important de prendre note des conditions d'admissibilité : 5^e secondaire complété en juin 2021 ou l'équivalent.

Les emplois offerts sont :

- Animateurs de camp de jour
- Accompagnateurs en loisir pour jeunes avec accompagnement
- Animateurs sportifs
- Aides-entraîneurs de soccer (ARSIM)

Nous remercions toutes les personnes qui manifesteront de l'intérêt. Toutefois, seulement les candidats et les candidates retenus pour l' entrevue seront contactés.

Veuillez noter que le nombre d'emplois pourra être limité en fonction du nombre de participants inscrits aux activités.

Date limite d'inscription
25 mars 2021, 16 h 30



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné QUE : —

À la séance ordinaire du 9 mars 2021, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

- 1.1 La propriétaire de la résidence sise au 211, chemin du Domaine, du village de Cap-aux-Meules, souhaite construire un bâtiment accessoire d'une superficie supérieure à 37 mètres carrés et qui, selon les plans fournis par la propriétaire, empiéterait dans la cour latérale.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire d'une superficie de 53,5 mètres carrés, empiétant dans la cour latérale, alors que le règlement de zonage exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit entièrement en cour arrière.

- 1.2 Le propriétaire de la résidence sise au 10, chemin Cormier, du village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaite procéder à des travaux d agrandissement sur son bâtiment principal. Or, selon le plan fourni par l'arpenteur-géomètre, cet agrandissement empiéterait dans la marge arrière.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal dont l'agrandissement serait localisé à 2,5 mètres de la limite arrière de la propriété alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 6 mètres.

- 1.3 Le propriétaire de la résidence sise au 582, chemin des Gaudet, du village de Cap-aux-Meules, a constaté, à la lecture du certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, que les bâtiments de sa propriété, principal et accessoire, empiètent tous deux dans la marge arrière.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande, d'une part, de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal localisé à 4,2 mètres de la limite arrière de la propriété alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 7,5 mètres et, d'autre part, de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire localisé à 1,1 mètre de la limite arrière de la propriété alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 2 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil préalablement à la séance ordinaire qui se tiendra le 9 mars prochain, à compter de 19 h, relativement à ces demandes de dérogation mineure en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, David Richard, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses

suivantes, soit par courriel à drichard@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 460, chemin Principal
 Capaux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. David Richard, au 418 9863100, poste 111, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 19 février 2021
 Jean-Étienne Solomon, greffier



Appel de propositions n° 405
Disposition d'immeuble excédentaire – Complexe municipal de Havre-aux-Maisons

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine invite toute personne intéressée à déposer une proposition d'achat accompagnée d'une description du projet de revitalisation de l'immeuble connu et désigné comme étant le Complexe municipal de Havre-aux-Maisons (ancien aréna) situé au 33, chemin des Marais, dans le village de Havre-aux-Maisons, aux Îles-de-la-Madeleine.

Les documents relatifs à cet appel de propositions tout document auquel ils renvoient de même que tout document additionnel qui y est lié peuvent être obtenus sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca, à compter du vendredi 26 février 2021.

Les propositions seront reçues jusqu'au lundi 28 juin 2021, à 15 h (heure de l'Atlantique), à l'attention du greffier, Jean-Étienne Solomon, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 460, chemin Principal
 Capaux-Meules (Québec) G4T 1A1

Celles-ci seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite, soit à 15 h 5.

Pour être considérée, toute proposition doit être :

1. remplie en français sur le formulaire préparé à cette fin;
2. conforme au document d'appel de propositions;
3. transmise dans une enveloppe scellée portant la mention « AP-405 – Disposition d'immeuble excédentaire – Complexe municipal de HAM ».

Le présent appel de propositions ne constitue pas un appel d'offres régi par les dispositions de la Loi sur les cités et villes. En conséquence, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des fournisseurs en cas de rejet de toutes les propositions.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 19 février 2021
 Jean-Étienne Solomon, greffier



Pour un bon recyclage aux îles



VIDES

Pour être recyclés, les contenants doivent être vides et propres.